

Le programme de formation 7 heures Motocyclettes légères ou véhicules de la catégorie L5E

La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite, **sur le territoire national**, d'un véhicule de la catégorie L5E à la triple condition que le conducteur soit :

- Âgé de 21 ans.
- Titulaire de cette catégorie de permis (B) depuis au moins deux ans.
- Qu'il ait suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréée au titre de l'article L. 213-1 ou L. 213-7.

Sont dispensés de cette formation :

- Les détenteurs du permis B avec équivalence A1 (avant le 1er mars 1980).
- Les titulaires du permis B qui justifient une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm³ au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 (ex : un relevé d'information auprès d'un assureur).
- Les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans qui justifient une pratique de la conduite d'un scooter à 3 roues ou motocyclette au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011.

Public concerné et prérequis :

- Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.

Durée et rythme de la formation :

7 heures comprenant :

- Une séquence théorique de deux heures
- Une séquence pratique hors circulation de deux heures
- Une séquence pratique en circulation de trois heures

Objectifs : Familiariser le futur conducteur avec la moto. Mettre en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Amener à une conduite apaisée, respectueuse des autres usagers et de l'environnement.

Matériel requis obligatoirement apporté par le stagiaire :

- Casque homologué munis d'équipements rétroréfléchissants.
- Gants possédant le marquage NF ou CE.
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétroréfléchissants.
- Pantalon ou combinaison.
- Bottes ou chaussures montantes.

Moyens pédagogiques et techniques : Moto Benelli BN 125 équipée de protection. Livret remis à l'élève à l'issue de la formation.

Intervenants : Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

Suivi et évaluation de l'action :

- Attestation de suivi de formation 125 cm³ (7h) : L'attestation de formation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en même temps que le permis de conduire B en cours de validité.
- Fiche d'évaluation et satisfaction du candidat.

Programme :

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- Du respect de la règle.
- De la prise d'information et de la communication.
- De la prise de conscience des risques.
- De l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...).
- Du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables).
- Du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon.
- D'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

SEQUENCE 1 Théorie (2 heures)

L'objectif de cette séquence est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules.
- D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - o Conduire sous la pluie ;
 - o Circuler de nuit ;
 - o Anticiper et détecter les dangers.
- De connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes.
- De savoir se rendre détectable ;
- D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues ;
- De connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- De connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

SEQUENCE 2 Module hors circulation (2 heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- Démarrer et s'arrêter ;
- Position de conduite ;
- Équilibre et répartition du poids du corps ;
- Monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- Appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- Tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) importance du regard ;
- Tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
 - o Avec et sans passager ;
 - o En ligne droite et en virage.

SEQUENCE 3 Module en circulation (3 heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- Rechercher les indices utiles ;
- Adapter sa vitesse aux situations
- Respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- Choisir la voie de circulation ;
- Savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
- Se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- Dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration ; accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- Négocier un virage